



RÈGLEMENT INTÉRIEUR du DOJO

3 Place de l'Industrie 11260 ESPERAZA

(Version du 17/07/2025)

Saison 2025/2026

Toute personne entrant dans le Dojo doit être adhérent(e) à l'Association **SynergétiK**, en dehors des journées Portes ouvertes en s'acquittant soit d'une :

✓ **ADHESION ANNUELLE OU SEMESTRIELLE**

- Adhésion annuelle Adulte: 25€
- Adhésion annuelle pour un couple ou une famille « Solo » (1 adulte + 2 enfants) : 40€
- Adhésion annuelle pour une famille nombreuse : 40€ (1 couple +6€ par enfant)
- Adhésion annuelle Enfant de moins de 12 ans : 12€
- Adhésion événementielle : 15€ (à l'année), donnant accès **uniquement** aux événements ponctuels
- Adhésion semestrielle (du 1^{er} février au 31 juillet) : 15€
- Adhésion semestrielle (du 1^{er} février au 31 juillet) : 7,50€

✓ **COTISATION PONCTUELLE**

- 5€ entrée unique (cours d'essai, activité ponctuelle, ateliers, stages)
- 2€ événement ponctuel (conférence, concert, expo...)

afin d'être assurée pour tout incident pouvant se produire de son fait ou non. Dans tous les cas, elle devra remettre ses noms et coordonnées (email/tel) à **l'accueil ou sur la plateforme Hello Asso**.

✓ **ADHESION PERSONNE MORALE**

Pour l'année scolaire de Septembre à Août :

- 60€ pour un comité d'entreprise ou une société
- 50€ pour une Association

Des journées « **Portes Ouvertes** » sont proposées chaque année afin de permettre aux futurs adhérents de pouvoir tester gratuitement les activités animées par chaque intervenant.

Il n'y a pas de cours durant une partie des vacances scolaires pour certaines activités : un calendrier est établi en début d'année scolaire ; il est affiché sur les lieux et sur le site **www.dojodesperaza.com**.

En cas de problème de santé survenant en cours d'année et ne permettant pas la pratique d'une activité durant plusieurs mois (grossesse par ex), l'adhésion pourra faire l'objet d'un report sur l'année suivante (pas de remboursement de l'adhésion possible).

SECURITE / HYGIENE > MERCI de :

- ne pas fumer, allumer des bougies dans TOUT le Dojo,
- ne pas manger dans les salles et les chambres,
- ne pas boire autre chose que de l'eau dans les salles de pratique,
- laisser vos animaux et vos vélos à l'extérieur du Dojo,
- prendre connaissance du plan d'évacuation des lieux et de l'emplacement des extincteurs,
- vous déchausser avant d'accéder à l'espace réservé aux activités corporelles,

Les chaussures doivent rester dans l'espace prévu à cet effet. Chacun est invité à s'équiper de chaussons (quelques paires sont à votre disposition).

CONDITIONS D'UTILISATION DES SALLES ET DES SANITAIRES

L'association SYNERGETIK met à la disposition des animateurs hebdomadaires et intervenants extérieurs les équipements listés en annexe 1 (salle Tournesol 2ème étage), en annexe 2 (salle Orchidée 1er étage) et annexe 3 (Espace Lotus et cuisine RDC).

Ce matériel devra être restitué en parfait état de propreté et de fonctionnement à l'issu d'un événement ponctuel. Un inventaire de ce matériel sera effectué lors de l'état des lieux qui sera dressé à l'entrée et à la sortie du Dojo.

Une caution sera demandée à l'entrée et restituée en fin de prestation si rien n'a été endommagé.

L'association met à disposition du public les fournitures suivantes : eau filtrée, verres plastique au logo de l'association, et réassortit régulièrement les sanitaires avec savon, papier toilette, gel hydroalcoolique.

Tout utilisateur (animateurs hebdomadaires, intervenants extérieurs ou usager) est prié de laver les verres qu'il/elle utilise et de les mettre convenablement à sécher dans l'égouttoir.

Merci de rendre la cuisine et les sanitaires aussi propres que vous les avez trouvées en entrant et de respecter les conditions d'utilisation ci-dessus.

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CUISINE ET DE LA SALLE A MANGER

Si vous avez souscrit à cette OPTION : Veuillez vous référer à l'annexe 3.

Les intervenants sont responsables :

- de la bonne tenue des lieux (chauffage, éclairage, portes, fenêtres, propreté, etc.)
- du matériel mis à leur disposition
- de faire respecter les consignes de sécurité
- du respect de ce règlement par les participants à leurs activités.

Un même respect est demandé pour les personnes assistant aux activités proposées par des intervenant(e)s extérieur(e)s.

Je soussigné,, avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et en accepter les conditions.

Date :

Signature :